

NOMS COMMERCIAUX DES PESTICIDES VISÉS PAR UNE JUSTIFICATION ET UNE PRESCRIPTION AGRONOMIQUES

Compilation administrative présentée à titre d'information

Septembre 2018

PESTICIDES DES CLASSES 1 À 3

La liste suivante est rendue disponible aux fins de l'application des articles 74.1 et 74.4 du [Code de gestion des pesticides](#) et de l'article 44 du [Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides](#).

Qui peut vendre au détail les pesticides énumérés dans la liste suivante?

Le titulaire d'un permis de sous-catégorie B1, « Vente au détail des pesticides des classes 1 à 3A ».

À qui le titulaire d'un permis de sous-catégorie B1 peut-il vendre les pesticides énumérés dans la liste suivante?

À l'un ou l'autre des titulaires d'un permis ou d'un certificat suivants :

- Aux titulaires d'un permis de travaux rémunérés (catégorie C) ou de travaux sans rémunération (catégorie D), sous-catégorie :
 - C1 ou D1, « Application par aéronef »;
 - C8, « Application en terres cultivées »;
- Aux titulaires d'un certificat d'agriculteur pour l'application des pesticides (catégorie E), sous-catégorie :
 - E1, « Certificat de producteur agricole »;
 - E1.1, « Certificat de producteur agricole pour l'application des pesticides de la classe 3 »;
 - E2, « Certificat de simple agriculteur ».

À quelles conditions la vente peut-elle se réaliser?

Le titulaire d'un permis ou d'un certificat mentionné précédemment doit fournir une prescription agronomique satisfaisant aux exigences de l'article 74.2 ou, le cas échéant, à celles de l'article 74.4 du Code de gestion des pesticides. Le vendeur doit s'assurer que la prescription ne soit pas échue (art. 74.3).

À quelles conditions l'application de ces pesticides peut-elle se réaliser?

Il est interdit d'appliquer à des fins agricoles les pesticides énumérés dans la liste suivante, à moins que les titulaires d'un permis ou d'un certificat mentionné précédemment n'aient obtenu au préalable une justification agronomique contenant les renseignements mentionnés à l'article 74.1 ou, le cas échéant, à l'article 74.4 du Code de gestion des pesticides. Ces pesticides doivent être appliqués en respectant les conditions mentionnées dans la justification agronomique (art. 74.3).

	N° HOMOLOGATION	NOM COMMERCIAL DU PRODUIT	INGRÉDIENTS ACTIFS VISÉS
Depuis le 8 mars 2018	16641	Laddok Herbicide Suspension liquide	atrazine
	18450	Aatrex Liquide 480	atrazine
	19349	Marksman Herbicide suspension	atrazine
	25730	Primextra II Magnum	atrazine
	26277	Herbicide Converge 480	atrazine
	29164	Herbicide Propero	atrazine
	29358	Herbicide agricole Primextra II Magnum	atrazine
	30519	Frontier Max Plus	atrazine
	30864	Herbicide Lumax EZ	atrazine
	31846	Herbicide Acuron	atrazine
À compter du 1^{er} avril 2019	14879	Lorsban 4E Insecticide	chlorpyrifos
	16458	Lorsban 15G Insecticide	chlorpyrifos
	20575	Dursban T Insecticide	chlorpyrifos
	20944	Lorsban 50W Insecticide	chlorpyrifos
	21997	Dursban Water Soluble Insecticide	chlorpyrifos
	23704	Pyrate 480 EC Insecticide	chlorpyrifos
	23705	Pyrinex 480 EC Pour les cultures vivrières Insecticide	chlorpyrifos
	24648	UBG Pyrifos 15G Insecticide granulaire	chlorpyrifos
	25831	Nufos 4E Insecticide - Agricole	chlorpyrifos
	27479	Citadel 480 EC Insecticide	chlorpyrifos
	29650	Lorsban NT Insecticide	chlorpyrifos
	29849	Chlorpyrifos 480 EC Insecticide	chlorpyrifos
	29984	Warhawk 480 EC Insecticide	chlorpyrifos
	30985	MPower Krypton	chlorpyrifos
	31891	Fosban 480 EC Insecticide	chlorpyrifos
	32768	Insecticide Sharphos	chlorpyrifos
	33113	Pyrinex 450 LV EC	chlorpyrifos
	27449	Insecticide Titan	clothianidine
	29382	Insecticide Clutch 50 WDG	clothianidine
	29383	Insecticide Arena 50 WDG	clothianidine
	29384	Insecticide Clothianidine	clothianidine
	24094	Admire 240 Insecticide systémique en suspension aqueuse	imidaclopride
	25636	Merit 60 WP Insecticide pour cultures en serre et en pépinière	imidaclopride
	25932	Merit Solupak Insecticide	imidaclopride
	25933	Merit Granulé Insecticide	imidaclopride
	27357	Intercept 60 WP Insecticide pour cultures en serre et en pépinière	imidaclopride
28475	Alias 240 SC Insecticide systémique	imidaclopride	

	N° HOMOLOGATION	NOM COMMERCIAL DU PRODUIT	INGRÉDIENTS ACTIFS VISÉS
À compter du 1 ^{er} avril 2019	28726	Insecticide Grapple	imidaclopride
	29048	Insecticide Grapple 2	imidaclopride
	29130	Quali-Pro Imidacloprid 75 WSP Insecticide	imidaclopride
	29185	Quali-pro Imidacloprid 0.5 Insecticide granuleux	imidaclopride
	29611	Insecticide liquide Concept	imidaclopride
	29703	Confidor 200 SL	imidaclopride
	31375	IMA-jet	imidaclopride
	31479	IMA-jet 10	imidaclopride
	28408	Actara 25WG	thiaméthoxame
	30404	Endigo insecticide	thiaméthoxame
	30723	Insecticide Flagship	thiaméthoxame
	30900	Minecto Duo 40 WG Insecticide	thiaméthoxame
	30901	Mainspring X Insecticide	thiaméthoxame

PESTICIDES ENROBANT LES SEMENCES DE CERTAINES CULTURES (CLASSE 3A)

La liste suivante est rendue disponible aux fins de l'application des articles 74.1 et 74.4 du [Code de gestion des pesticides](#) et de l'article 44 du [Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides](#).

Quels sont les pesticides visés?

Les pesticides enrobant une semence d'avoine, de blé, de canola, de maïs fourrager, de maïs-grain, de maïs sucré, d'orge ou de soya (pesticides de la classe 3A) qui sont énumérés dans la liste suivante.

Qui peut vendre au détail les pesticides énumérés dans la liste suivante?

Le titulaire d'un permis de sous-catégorie B1, « Vente au détail des pesticides des classes 1 à 3A ».

À qui le titulaire d'un permis de sous-catégorie B1 peut-il vendre les semences enrobées des pesticides énumérés dans la liste suivante?

- Aux titulaires d'un permis de travaux rémunérés (catégorie C), sous-catégorie C8, « Application en terres cultivées »;
- Aux titulaires d'un certificat d'agriculteur pour l'application des pesticides (catégorie E), sous-catégorie :
 - E1, « Certificat de producteur agricole »;
 - E1.1, « Certificat de producteur agricole pour l'application des pesticides de la classe 3 »;
 - E2, « Certificat de simple agriculteur ».

À quelles conditions la vente peut-elle se réaliser?

Le titulaire d'un permis ou d'un certificat mentionné précédemment doit fournir une prescription agronomique satisfaisant aux exigences de l'article 74.2 du Code de gestion des pesticides. Le vendeur doit s'assurer que la prescription ne soit pas échue (art. 74.3).

À quelles conditions la mise en terre ou sur la terre de ces pesticides peut-elle se réaliser?

Il est interdit de mettre en terre ou sur la terre à des fins agricoles les pesticides, énumérés dans la liste suivante, qui enrobent une semence d'avoine, de blé, de canola, de maïs fourrager, de maïs-grain, de maïs sucré, d'orge ou de soya, à moins que les titulaires d'un permis ou d'un certificat mentionné précédemment n'aient obtenu au préalable une justification agronomique contenant les renseignements mentionnés à l'article 74.1 du Code de gestion des pesticides. Ces pesticides doivent être mis en terre ou sur la terre en respectant les conditions mentionnées dans la justification agronomique (art. 74.3).

	N° HOMOLOGATION	NOM COMMERCIAL DU PRODUIT	INGRÉDIENTS ACTIFS VISÉS
Depuis le 8 septembre 2018	27453	Insecticide Poncho 600 FS pour le traitement des semences	clothianidine
	27564	Prosper FL Suspension insecticide-fongicide pour traitement de semence	clothianidine
	28975	NipsIt Inside 600 insecticide	clothianidine
	29158	Prosper T 200	clothianidine
	29159	Prosper FX	clothianidine
	30363	Prosper Evergol	clothianidine
	31355	Traitement de semences NipsIt Suite Canola	clothianidine
	31357	Traitement de semences NipsIt Suite Cereals OF	clothianidine
	25556	Gaucho 75 ST	imidaclopride
	26124	Gaucho 480 FL Insecticide	imidaclopride
	27170	Gaucho 600 FL Insecticide	imidaclopride
	27174	Gaucho CS FL Suspension	imidaclopride
	28475	Alias 240 SC Insecticide systémique	imidaclopride
	29609	Stress Shield pour céréales	imidaclopride
	29610	Stress Shield pour céréales et soja	imidaclopride
	30505	Sombrero 600 FS	imidaclopride
	30668	Stress Shield 600	imidaclopride
	31068	Acceleron IX-409 Insecticide pour traitement des semences	imidaclopride
	26637	Traitement de semences liquide Helix	thiaméthoxame
	27045	Traitement de semences Cruiser 5FS	thiaméthoxame
	27986	Traitement de semences Cruiser 350FS	thiaméthoxame
	28821	Cruiser Maxx Haricots	thiaméthoxame
	29127	Cruiser Maxx Céréales Commercial	thiaméthoxame
	29192	Cruiser Maxx Céréales	thiaméthoxame
	30388	Traitement de semences A18046A	thiaméthoxame
	30436	Traitement de semences Cruiser Maxx Vibrance Céréales	thiaméthoxame
	31453	Cruiser Vibrance Quattro	thiaméthoxame
31454	Helix Vibrance	thiaméthoxame	